



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2019-29

ÉLECTION DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'Éducation, et notamment son article D741-9 ;
Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

ARRÊTE

Article 1 : En vue du scrutin du 21 novembre 2019 concernant les élections des étudiants au Conseil d'Administration de l'IEP, sont désignées comme membres du bureau de vote de Saint-Étienne, les personnes suivantes :

- Président Renaud PAYRE
- Assesseurs Nadège VIGUIER
 Camille CRÉMIEU-ALCAN
 Caroline DASSONVILLE

Article 2 : La Directrice générale des services de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 14 novembre 2019

Le Directeur


Renaud PAYRE